



Aux membres du Cercle électoral
de Vuisternens-en-Ogoz
(réponse par courriel)

Farvagny, le 27 novembre 2019

N/réf : FAS / clp

**Politique communale scolaire et extrascolaire – Consultation sur le 2e Rapport du
27 juin 2019**

Votre prise de position du 4 octobre 2019– Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente, nous nous référons à l'intitulé et vous remercions pour votre courrier auquel nous répondons comme suit :

Ad « Ad chapitre III. Etude démographique »

Notre mandataire a analysé pleinement les possibilités d'organisation de notre cercle scolaire. En particulier, nous lui avons précisément demandé de mettre l'accent sur la possible création d'un quatrième Établissement à Vuisternens-en-Ogoz, en faisant potentiellement basculer les bassins de population des villages existants. Toutefois, telle que l'étude le démontre, un quatrième Établissement à Vuisternens-en-Ogoz n'est pas viable, respectivement mettrait en péril l'organisation entière du cercle scolaire. En effet, soit le bassin de population est trop faible, soit le renforcement de celui-ci conduirait à la suppression de l'Établissement du Glèbe. Or, ce dernier est, à ce jour, déjà un pôle scolaire avec une infrastructure récente ; sa suppression serait totalement disproportionnée. Par ailleurs, il est évident que nous n'avons pas pu soutenir la division de villages existants – à savoir la création d'une frontière à l'intérieur d'un même quartier –, tant pour des facteurs humains, logistiques que légaux. La volonté d'investiguer les possibilités qui s'offrent à nous ne permet, en effet, pas d'en oublier le bon sens et l'intérêt général au développement d'une politique progressiste. Finalement, la question des transports scolaires n'est pas en mesure d'influencer la viabilité d'un Établissement au contraire des considérations démographiques.

Ad « Ad chapitre IV. Etude technique »

L'ensemble des variantes présentées dans l'étude de faisabilité technique quant à l'agrandissement des pôles scolaires intègre la question de l'espace de récréation, même s'il est vrai que cela ne ressort pas directement des plans, ces derniers restant une simple implantation à but d'illustration. En effet, notre mandataire nous a assuré avoir pris en compte cette question, conformément à notre exigence, et que l'espace est même largement suffisant sur chacun de nos pôles scolaires. L'agencement détaillé de ces espaces n'interviendra toutefois qu'avec un projet d'agrandissement concret. En particulier, notre mandataire est d'avis que les cours de récréation doivent être repensées avec une meilleure affectation de

leur offre, permettant par exemple la possibilité de créer des espaces par groupes d'âge ou degré.

Ad « Ad chapitre V. Implications et autres considérations »

Le rapport sur les bâtiments communaux sera présenté durant le premier semestre 2020 au législatif. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale sur l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune en identifiant leur fonction et leur potentiel développement. S'agissant des bâtiments scolaires, il ne pourra qu'en grande partie renvoyer au rapport sur la politique scolaire et extrascolaire, cette dernière donnant une vision d'avenir sur le développement de nos écoles et de nos structures de garde pour répondre de manière efficace, optimale et raisonnable aux besoins de nos enfants et des familles, tout en réalisant complètement la fusion en dotant chacun de nos élèves d'une école globale. Peu de communes s'astreignent à un tel travail pour permettre la meilleure évolution possible tout en assurant une cohérence sur le plan financier. Cela étant, il est évident que la commune de Gibloux va désormais entrer dans une période de mise en œuvre ; il était en effet nécessaire de connaître le développement projeté et de s'assurer de sa faisabilité avant de réaliser concrètement les travaux, portant notamment sur les questions annexes.

S'agissant de l'école de Vuisternens-en-Ogoz, le Message du 27 juin 2019 mentionne des possibles réaffectations qu'il s'agira d'étudier plus en détail d'ici la désaffectation scolaire du bâtiment qui, rappelons-le, n'interviendra pas avant 2026. La situation et les besoins de la population peuvent encore évoluer d'ici-là et il faudra veiller à y rester attentif. Comme vous le soulignez, notre exécutif soutient le maintien d'infrastructures dans l'ensemble des anciennes communes, raison pour laquelle certaines pistes ont déjà été évoquées. Toutefois, nous sommes convaincus que ce n'est pas le maintien de quelques classes dans un village qui dynamise la vie villageoise, mais bien l'engagement des habitants dans les sociétés locales et la vie communautaire. Le développement d'infrastructures doit permettre un soutien adapté à cette vie villageoise en veillant à maintenir au mieux l'existant, voire en le développant. Rendre l'école au village de Vuisternens-en-Ogoz à l'avenir offrira donc en ce sens de nouveaux espaces et perspectives. Il sied de relever qu'à ce jour, la commune de Gibloux n'a pas développé de nouvelles infrastructures dans ses anciennes communes.

Quant aux aspects financiers que vous relevez, il peut être précisé ce qui suit :

- C'est précisément parce que les chiffres d'une rénovation de l'école de Vuisternens-en-Ogoz ressortant de l'étude préliminaire étaient trop onéreux que l'ancienne commune avait décidé l'achat de terres supplémentaires aux alentours de son terrain de sport ; en d'autres mots, il coûte moins cher de construire une nouvelle école que de rénover l'ancienne. Il faut préciser que cette réflexion, liée à la vétusté de l'école de Vuisternens-en-Ogoz, porte sur une affectation scolaire ; la question est différente si nous parlons d'autres services.
- Le chiffre de l'étude préliminaire a été retenu car il reste suffisamment indicatif. En effet, bien qu'une nouvelle école ait été estimée légèrement moins onéreuse qu'une rénovation, il faut y ajouter un accueil extrascolaire et l'ensemble des aménagements extérieurs.
- Comme l'étude démographique a conclu à la non-viabilité d'un Établissement indépendant à Vuisternens-en-Ogoz, il est évident qu'une étude de faisabilité technique détaillée ne faisait aucun sens. Au surplus, l'implantation d'une nouvelle école sur un terrain vierge n'appelle aucune considération particulière, à l'inverse d'extension d'écoles existantes.
- Les coûts de la sectorisation (CHF 500'000.- annuels) sont résumés en page 23 du Message et correspondent aux coûts de fonctionnement supplémentaires que nous évitons avec une organisation en 3 Établissements. S'agissant en particulier des frais de transports scolaires, les coûts de la sectorisation seraient similaires à ceux que nous connaissons aujourd'hui. Les seules possibilités de diminuer les coûts seraient de mettre certains trajets

à la ligne publique. En revanche, la création de 3 Établissements permettrait de passer en-dessous de CHF 300'000.- tout en continuant à œuvrer avec un prestataire privé. En effet, la diminution du nombre d'écoles et des trajets « aller-retour » à effectuer permet d'optimiser les trajets en répartissant le coût de plus gros véhicules sur l'ensemble du cercle scolaire. L'économie sera donc au moins de CHF 100'000.- et sera probablement même supérieure. Quant à la variante « 4 Établissements », bien évidemment que les frais de transport seraient plus inférieurs encore – sous réserve toutefois d'utiliser les lignes publiques – mais ce scénario, comme déjà mentionné, n'est pas viable. Par ailleurs, concernant le poste « autres économies », le rapatriement de la ludothèque est un exemple. En réalité, ce poste sera fort probablement supérieur, notamment sur un plan administratif : la gestion du secteur de l'administration scolaire et extrascolaire et de l'entretien des bâtiments sera améliorée, les coûts liés aux services auxiliaires seront diminués (pas de prise en charge de trajets en cas d'intégration de tous les services dans des pôles scolaires forts), etc. Enfin, s'agissant des mises en conformité ou des nouveaux investissements pour le développement d'autres services que les écoles, il s'agit là de nouveautés indépendantes aux frais liés à la mise en œuvre de la politique scolaire et extrascolaire.

- Contrairement à ce que vous indiquez, les projections financières démontrent que les coûts de la création de 3 Établissements sont, dans un premier temps, équivalents à la sectorisation, puis largement plus favorables sur le moyen et long terme. Au surplus, il sied de rappeler que l'argument financier n'est pas celui qui est en premier lieu mis en avant par le Conseil communal, mais bien la qualité de vie et l'épanouissement scolaire qu'offre la création de pôles scolaires : l'enfant dispose de tous les services sur place (sport, services auxiliaires, AES, activités créatrices, bibliothèque, etc.) et d'un encadrement optimal (concentration des moyens, réseau dense et contacts réguliers du personnel encadrant, meilleur suivi, plus de variété dans le développement des projets, meilleure lisibilité du cursus scolaire, etc.). Aussi, il sied de constater que cette vision à 3 Établissements est la meilleure sur tous les plans, raison pour laquelle nous sommes confiants de son large soutien.

S'agissant de la problématique des transports scolaires, nous nous référons à ce qui a été dit précédemment sur les questions financières. Nous relevons toutefois que le mode de transport (public ou privé) est une question indépendante de celle de l'organisation du cercle scolaire : en effet, peu importe l'organisation scolaire mise en place, cette question se posera prochainement. Or, il ressort du Message que la seule possibilité de diminuer les coûts est d'utiliser le système des lignes publiques, sauf dans le cas où 3 Établissements sont mis en œuvre, un transport dédié (ligne « privée ») restant encore intéressant dans une telle configuration. Finalement, s'agissant des mesures d'accompagnement et des autres questions annexes, elles font déjà l'objet d'une direction politique mentionnée dans le Message du 27 juin 2019, relevant donc qu'elles ont bien été considérées. En particulier, la situation d'un déplacement d'élèves n'est pas nouvelle puisque la plupart de ceux-ci fréquentent déjà les pôles scolaires actuels. Les quelques adaptations concrètes sur cette question des transports n'interviendront donc qu'avec la mise en œuvre concrète de la politique y relative.

Ad « Ad chap. VII Mise en œuvre »

S'agissant du calendrier, nous rejoignons partiellement vos préoccupations, dans le sens qu'il faudra rester attentif aux besoins concrets de nos écoles au regard de l'évolution de notre commune pour confirmer ou infirmer le calendrier retenu. La réalisation concrète de l'Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz pourrait ainsi être quelque peu avancée ou reportée, sous réserve de l'accord de la DICS. Il ne faudra toutefois pas éluder la question de la vétusté de l'école de Vuisternens-en-Ogoz, ce qui confirme la tendance d'une mise en œuvre de l'Établissement à l'horizon 2026. Quoiqu'il en soit, la question de l'avenir de l'Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz devra à nouveau être discutée au début de

la prochaine législature afin de confirmer ou infirmer le développement projeté. Dans l'intervalle et au regard des éléments à notre disposition à ce jour, nous estimons correct de maintenir la planification arrêtée.

S'agissant de la remarque en lien avec la question des transports scolaires, nous renvoyons à ce qui a déjà été mentionné sous le point précédent, étant rappelé que la situation évoluera sur la durée et qu'une mise en œuvre de transports à la ligne publique, avec les adaptations nécessaires, est une question indépendante du choix de l'organisation des écoles. Concernant les aménagements routiers, il s'agit là encore d'une question indépendante de l'organisation scolaire, du moment où le nombre de bus ne sera pas augmenté, respectivement que le site de l'école de Farvagny-le-Grand a déjà sorti le cheminement des écoliers du conflit avec les entrées des véhicules sur site.

Concernant les séances d'information demandées, le Conseil communal va y donner suite durant le printemps 2020, soit avant le vote du premier crédit d'investissement en lien avec la politique scolaire et extrascolaire projetée, conformément à votre interpellation.

Finalement, comme déjà mentionné et bien que nous prenons acte de votre désaccord, nous estimons avoir développé une réelle vision globale quant au développement futur de notre organisation scolaire et extrascolaire, nous permettant d'appréhender les défis à venir avec sérénité et cohérence dans l'intérêt premier des élèves – avec l'école la plus adaptée à leurs besoins – et des familles – avec l'avantage de l'école globale et des structures d'accueil en suffisance de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire – tout en s'assurant d'une planification financière réaliste et supportable.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de nos respectueux sentiments.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



Brigitte Cottet



Le Syndic



Jean-François Charrière